

Info

RENTREE SCOLAIRE 2025

La rentrée 2025 s'ouvre dans un climat national marqué par des tensions sociales, économiques et politiques fortes. L'école, une fois encore, est en première ligne, sommée de répondre à des attentes immenses sans que les moyens nécessaires ne soient donnés.

Le SNEP FSU rappelle que l'Éducation nationale est un pilier de la République et qu'elle doit garantir à chaque élève l'accès à des savoirs émancipateurs, à la culture commune et à des conditions d'apprentissage dignes.

Or, les annonces gouvernementales de l'été traduisent surtout une logique comptable et une instrumentalisation de l'école à des fins politiques.

Nous alertons sur :

- la dégradation continue des conditions de travail des personnels, liée aux suppressions de postes, aux remplacements non assurés et à la surcharge des missions ;
- l'aggravation des inégalités scolaires et sociales, renforcée par l'absence de réponse structurelle en matière de mixité sociale et de lutte contre la ségrégation scolaire ;
- la perte de sens du métier enseignant et éducatif, face aux réformes imposées sans concertation et aux injonctions contradictoires ;
- le manque de reconnaissance salariale et statutaire, qui fragilise l'attractivité des métiers de l'éducation.

Dans un contexte national où les fractures sociales et démocratiques se creusent, le SNEP FSU affirme que l'école doit rester un lieu de justice, d'égalité et de solidarité. Cela exige un investissement massif dans le service public d'éducation : plus de postes, plus de formation, plus de soutien aux équipes, plus de moyens pour l'inclusion et la réussite de toutes et tous.

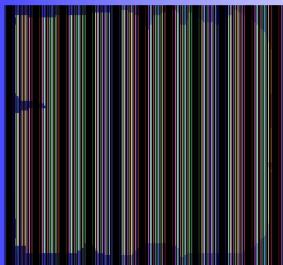
Le SNEP FSU portera partout, dans les instances comme dans la mobilisation collective, la voix des personnels et des élèves. Nous exigeons une autre politique éducative : ambitieuse, cohérente et respectueuse des métiers, afin que l'école reste un bien commun au service de l'avenir.

Les Co Secrétaires Académiques du SNEP-FSU Nancy-Metz

Triste nouvelle - UNSS	2
Tests 6° - Fake news	3
Le SNEP ? Contre-Pied	4-5
Document à afficher !	6-7
Adhésion - Stagiaires	8
Rejoindre le SNEP	9
Congé maladie - Gymna- se score - Retraite prog.	10
Stages du SNEP	11
J&S - Paritarisme	12



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués





Ce qu'il faut retenir pour les AS à la rentrée :

Le prix de la licence-contrat est de 17,03 € (22,66 € pour le contrat accompagné). L'affiliation est maintenue à 100 €. Le contrat est plafonné à 2 900 €.

Les incontournables – Mémo secrétaire et Trésorier d'AS :

Affilier l'AS sur OPUSS en relation avec le service régional UNSS

Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ;

Vérifier les fiches d'adhésion qui doivent mentionner : autorisation parentale / droit à l'image / RGPD / info assurance IA et être conservées 10 ans

Penser à renseigner le cahier d'AS chaque semaine pour chaque professeur

Préparer les demandes de subventions diverses (municipales, ANS, etc.) ;

Créer le compte ASSO et bien vérifier le numéro SIRET ;

Assister la·le président·e d'AS pour la préparation de l'AG de l'AS en septembre et élire le comité directeur de l'AS (cf. Art. R 552-2 du code de l'éducation).

NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante. La photo est obligatoire.

Le Conseil d'Administration peut voter une subvention en direction de l'AS :

Circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12. Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.

Le Mercredi après-midi : c'est pour le sport scolaire !

Extrait de la NS du 21/03/2016 : « *La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.* »

Une attention toute particulière doit être portée aux AS des lycées qui souffrent des effets de la réforme des lycées et de la captation des mercredis après-midi.

Les modalités de mise en place du RCD ne doivent pas entraver les **rencontres UNSS prioritaires**

Le Forfait UNSS = 3 heures hebdomadaires

Il est « **insécable** » donc ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3 h : un enseignant réalisant son temps de service sur plusieurs établissements doit disposer de l'intégralité de son forfait UNSS sur un des 2 établissements d'exercice (généralement sur celui où il est rattaché administrativement). **Le nombre de forfaits UNSS** dans l'établissement ne doit pas être dépendant du nombre de professeurs exerçant sur un temps complet mais **doit être donc attribué à chaque enseignant, quel que soit son statut (TZR, contractuel, stagiaire) ou son service (Temps plein ou Complément de Service)** :

3 h pour TOU·TES les enseignant·es d'EPS : Les étudiant·es en pratique accompagnée (SOPA) suivent le service de leur tuteur·trice sur les journées de présence dans l'établissement. Elles·ils peuvent donc avoir 3 h d'AS. Les étudiant·es contractuel·les alternant·es (ECA) effectuent le forfait de 3 h sur le 1er trimestre.

Si vous constatez une irrégularité, intervenez rapidement auprès de Mme CHOUIKH, IA-IPR EPS, responsable du sport scolaire au niveau des missions des IPR de l'académie : Amelle.Abdellilah@ac-nancy-metz.fr . Et prévenez également le SNEP aux adresses mails : christelle.schulte@orange.fr; pierregoudot.snepl@gmail.com. Christelle SCHULTE et Pierre GOUDOT

TRISTE NOUVELLE

C'est avec une émotion intense que nous avons accompagné le dernier voyage de Pierre Desry, collègue agrégé qui travaillait à Blénod les Pont à Mousson.

Pierre était non seulement un collègue d'EPS fier de son métier, mais il était également un collègue engagé à nos côtés en tant que commissaire paritaire durant 3 mandats. Soucieux de défendre les droits des collègues lors des réunions mutations notamment, il a dû être lui-même patient avant de rejoindre la Meurthe et Moselle. De fait, il laissera de très bons souvenirs à Sierck les Bains, à Kédange et à Blénod les Pont à Mousson. Toutes nos condoléances à sa famille, sa femme et sa fille. Tchao Pierre, on gardera ton sourire et ton humour en souvenir.

Le SNEP

Le président Macron avait annoncé **des tests physiques à destination des élèves de 6ème** à compter de septembre 2024, témoignant une fois encore d'une forme de mépris envers les enseignants d'EPS, les incitant à s'organiser dans l'urgence.

Le SNEP-FSU voit en ces tests un affaiblissement de l'EPS, au profit d'une activité lourde à organiser, chronophage, vide d'apprentissages qui s'articule aux réformes du choc des savoirs, des groupes de niveaux... Dans ce contexte, nous affirmons la nécessité de la plus grande vigilance. Sous prétexte de lutte contre la sédentarité, ou détection des profils à potentiel sportif, les tests physiques s'appuient sur des tâches simples, reproductibles, permettant d'accéder à des résultats principalement quantitatifs, déconnectés de la pratique sportive. Ils s'imposent à la profession, sans vision de leur utilisation voire instrumentalisation ultérieure.

Il ne nous semble pas normal que l'institution, voire l'État de manière plus large, n'affiche pas publiquement les raisons, voire les objectifs d'une telle démarche. Depuis plus d'un an, le SNEP-FSU affirme que **les résultats en EPS**, à travers l'enseignement des APSA et l'évaluation qui en découle, devraient constituer le champ à partir duquel sont tirés les enseignements quant aux différentes qualités « physiques » des élèves.

Nous sommes attachés à la liberté pédagogique et soutenons le dynamisme des équipes qui déploient des tests dans le cadre d'initiatives locales, ou pour répondre à des demandes de recherches. Nous affirmons de plus que l'enjeu de reconstruire du commun n'est pas autour des tests mais bien autour de référentiels nationaux pour les épreuves certificatives d'EPS. En ce sens, les programmes alternatifs constituent un point d'appui essentiel à diffuser et mettre en mouvement.

Choix des tests

L'endurance (test de L. Léger), la force (saut en longueur sans élan) et la vitesse (30m plat départ arrêté), sont les trois dimensions recherchées. S'il va de soi que ces trois « qualités » physiques sont extrêmement importantes, le choix des tests ne s'impose pas de soi. Ce n'est pas leur assise scientifique que nous commentons ici, des chercheurs s'en chargeront. Nous faisons un pari que le classement d'un groupe d'élèves à la sortie d'un cycle de demi-fond ou d'un cycle de vitesse, même en relais, donnerait probablement les mêmes résultats que ces tests-là. Or, dans l'enseignement athlétique, mais aussi des autres APSA, ces capacités s'expriment toujours de manière incarnée et sont donc articulées avec d'autres dimensions, techniques ou bien avec plusieurs dimensions physiologiques.

Une obligation ?

Dans plusieurs académies, des enseignants de certains établissements se voient imposer la passation contre leur gré. Si vous êtes dans cette situation, avertissez-nous. s3-nancy@snefpsu.net

Martial NAGEL

FAKE NEWS...

Des collègues avancent le fait de ne pas vouloir être « stigmatisé » car syndiqué ! C'est un non-sens car aucune liste de nos adhérents n'est publiée où que ce soit, rien n'est transmis. Seuls les militants actifs, rédacteurs, commissaires paritaires, etc., sommes éventuellement connus comme adhérents au SNEP-FSU et avons accès à nos listes d'adhérents.

Etre syndiqué(e) est un droit. Il est important de jouer collectif. Ensemble, on va plus loin. Nos stages syndicaux sont ouverts à toute la profession : y participer ne veut en aucun cas dire que vous êtes syndiqués ! Alors plus de crainte, rejoignez-nous ! (voir pp 8&9)

Philippe COLLOT, Trésorier académique du SNEP

En France, il y a environ 30 000 professeurs D'EPS et 10 000 syndiqués SNEP.

A Nancy-Metz : 1100 profs et 300 syndiqués SNEP. En France et tous syndicats confondus, c'est un des syndicats auquel adhèrent le plus de collègues du secteur professionnel concerné. Beaucoup nous envient nos chiffres de syndicalisation. Cela s'explique par la connaissance pointue du métier (on est un syndicat disciplinaire : EPS et sport) mais aussi parce que la force du collectif, dans le monde sportif, on sait ce que c'est. On sait qu'agir ensemble, ça aura toujours du poids.

Qui sommes-nous ?

Avant tout, des profs d'EPS. Mais des professeurs d'EPS convaincus qu'il y a une nécessité à défendre notre discipline et nos collègues, parfois dans des situations difficiles.

Dans l'académie, nous fonctionnons en bureaux, (un bureau académique, et 4 bureaux départementaux) et nous nous réunissons environ une à deux fois par mois, parfois plus selon l'actualité et les actions à mener. Ce bureau est composé de 25 personnes issues des 4 départements et dirigé par 2 co-secrétaires académiques. Dans chaque département, il existe aussi un secrétaire départemental qui s'occupe plus précisément de son département (établir la carte scolaire des établissements, être en contact avec les collègues, relais d'informations...)

Que faisons-nous dans l'académie ? Dans le département ?

Nous siégeons dans différentes commissions importantes, car à l'Education Nationale, l'administration fonctionne, avec nous, à différents niveaux : que ce soit au niveau France entière, donc ministériel, ou au niveau académique (donc le rectorat) : ou encore départemental (l'inspection académique appelée DSSEN)

- Le CAEN : Le Conseil Académique de l'Education Nationale

Le CAEN est composé de **72 membres** : **un tiers d'élus, un tiers de représentants des personnels, un tiers de représentants des "usagers"** (parents, étudiants, syndicats, etc.). Il est présidé par le préfet de région ou le président du Conseil régional. Il peut être consulté et émettre des vœux sur **toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie**. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue.

- Le CTA : Comité Technique Académique

Chaque CTA est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés ainsi que pour les questions communes à l'organisation de ces établissements et des services administratifs, situés dans le ressort territorial de l'académie concernée.

- Les CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

Suivi de carrière des enseignants, recours en cas de désaccord (pour les promotions, les mutations), titularisation des stagiaires agrégés, CAPA pour sanctions disciplinaires...

- CHSCTA : Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Académique : désormais appelé FSA (Formation Spéciale Académique)

Deux membres de l'administration : le recteur d'académie qui le préside ou son représentant et le directeur des ressources humaines, sept représentants du personnel titulaires et sept représentants suppléants dont le mandat est de quatre ans. Le rôle de ce comité est de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Ces commissions sont déclinées au niveau départemental :

- **CDEN** : Le conseil peut être consulté sur **toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département**.

- **CSAD** (Comité Social d'Administration Départemental) : Chaque CSAD, présidé par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, comprend le secrétaire général, 10 membres titulaires et 10 membres suppléants représentant les personnels.

.../...



En étant membres des conseils départementaux et académique.

Nous suivons les collègues ayant des soucis de santé

En les représentant aux différentes commissions de réforme.

DOSSIERS

Nous avons donc pour ce faire, des militants qui sont **responsables de dossier**, qui se sont formés pour être experts dans leur domaine : nos responsables :

- « corpo-carrière »
- « jeunes » (étudiants, stagiaires, néo titulaires, contractuels alternants)
- « contractuels »
- « retraités »
- « syndicalisation »
- « UNSS »
- « équipements »
- « TZR »
- « santé »
- « pédagogie-stages »

De plus, au niveau national, nous avons **un service juridique** pour épauler les collègues en situation difficile. Situations que nous suivons aussi au niveau académique, pour nos collègues syndiqués.

Chaque année, nous essayons de porter l'accent sur un ou deux dossiers en particulier. Cette année, nous avons choisi de porter nos efforts sur deux sujets primordiaux en EPS : « les stagiaires » et les équipements sportifs, en étant forts de revendications basées sur nos mandats.

Notre revendication phare : **4 heures d'EPS pour tous de la maternelle à l'université.**

L'EPS ne serait pas ce qu'elle est sans l'action du SNEP

Notre syndicat ne peut être fort et reconnu que parce qu'il y a de nombreux syndiqués, et ne peut fonctionner que grâce aux cotisations versées par ces syndiqués. En jouant collectif depuis plus de 50 ans, le SNEP représente la grande majorité des enseignants d'EPS et est (re)connu comme un acteur majeur de notre métier. Alors si ce n'est pas encore fait, rejoins-nous !

Laetitia SOBAC

EPS ET SOCIETE : REVUE CONTRE-PIED

La technique, les techniques sportives et artistiques, leur place en EPS, une sorte de serpent de mer qui continue d'animer les débats professionnels... Le Centre EPS et Société vient de publier avec le SNEP un ouvrage qui s'intitule « Techniques, émotions, développement humain. L'EPS : un agir sportif et culturel », prenant le parti d'explorer la relation entre les émotions, les sensibilités individuelles et les techniques, avec l'ambition de contribuer à une réflexion sur des contenus culturels qui réalisent la fusion de ces composantes dans l'agir des élèves.

L'ouvrage se compose d'entretiens avec des personnalités du monde scientifique, du monde du sport, des arts et de l'EPS, de témoignages et d'analyses qui, nous l'espérons, vont attiser la curiosité, les débats et vont permettre d'approfondir et de soutenir nos ambitions culturelles et démocratiques.

**Des conférences-débats seront prochainement organisées autour de ce livre :
soyez vigilant-es !**

Plongez-vous dans la lecture. Vous trouverez plus d'informations sur le site d'EPS et SOCIETE.

Vous pourrez également adhérer à l'association (10€ pour les syndiqués, 20€ pour les autres) pour la soutenir et lui permettre de poursuivre son travail de réflexion et de publication sur tous les aspects de l'EPS et du Sport Scolaire. Vous recevrez ainsi 2 numéros par an de la revue « Contre-Pied ».



TECHNIQUES, ÉMOTIONS,
DÉVELOPPEMENT HUMAIN



EPS : UN AGIR SPORTIF ET CULTUREL

SOCIETE

NIVEAU ACADEMIQUE

Co-Secrétaires académiques



Laurent Simonin et Martial Nagel

s3-nancy@snefsu.net

06.31.71.93.82 - 06.12.83.26.25

Trésorier Syndicalisation



Philippe Collot

t3-nancy@snefsu.net

06.77.84.91.96

Responsable Publication



Roberto Ernesti

rs-nancy@snefsu.net

06.30.05.60.25

NIVEAU DEPARTEMENTAL

54



Laurence Baudesson et Martial Nagel

s2-54@snefsu.net

06.24.43.59.10 / 06.12.83.26.25

55



Christelle Schulte et Marie-Inès Breniaux

s2-55@snefsu.net

06.78.39.07.44 / 06.31.96.32.92

57



Céline Bristiel

s2-57@snefsu.net

06.82.06.44.37

88



Pascale Vergé-Sépanik et Sylvia Gérardin

s2-88@snefsu.net

06.29.53.15.93

RESPONSABLES DE DOSSIERS

STAGIAIRES

lau.baudesson@hotmail.fr

06.31.71.93.82



UNSS



Christelle S. et Pierre G.

JEUNESSE & SPORTS



Gwenaelle Natter

gwenaelle.natter@region-academique-grand-est.fr

RETRAITES



Patrick Chevallier

EQUIPEMENTS



Pierre G. et Roberto E.

SANTE



Pascale Vergé-Sépanik

eps.clg.st.ex@gmail.com

SITE DU SNEP NANCY-METZ



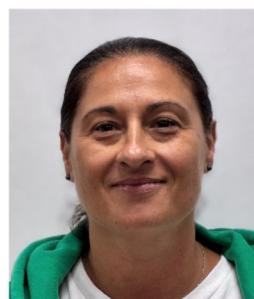
Gabriel Manivong

SECTEUR PEDA



Philippe Collot

CARRIERE -CORPO



Laetitia Sobac

corpo-nancy@snepsfu.net

06.52.93.51.49

TZR



Sylvia Gérardin

Plouffie@hotmail.fr

06.29.53.15.93

Non-titulaires



Raphaël Vazquez

raphael.vazquez2@orange.fr

COORDONNEES SNEP ACADEMIQUE

Nancy : 182 avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

Metz : 1 rue du pré chaudron 57070 METZ

s3-nancy@snepsfu.net



NON A L'AUSTERITE !

Ce slogan accompagnera la grande manifestation du 18 septembre dans les rues de Nancy et d'ailleurs. Nous vous espérons en grande forme pour cette rentrée qui s'annonce mouvementée après la chute du gouvernement Bayrou le 8 septembre puis l'appel au blocage du pays par la société civile deux jours plus tard ! Au SNEP-FSU nous sommes prêts à nous opposer avec force à ces politiques d'austérité qui mettent à mal les Services Publics et en particulier l'Ecole !

Notre force c'est vous qui nous rejoignez par l'adhésion. Si nous souffrons d'une baisse régulière de l'adhésion depuis quelques années, il est temps de nous redonner de la force en nous rejoignant dès maintenant et reconnaître notre expertise en matière d'EPS et de sport scolaire. Nos bulletins trimestriels, notre site académique, nos rendez-vous réguliers avec l'administration et les IA-IPR-EPS, nos interventions en CSA, CD et CR-UNSS et dans diverses commissions où nous portons la parole des professeurs d'EPS pour y améliorer les conditions de travail pour nos collègues et surtout pour nos élèves, notre accompagnement sans faille de collègues dont le professionnalisme est mis en cause par les parents ou l'administration, méritent votre reconnaissance par votre adhésion. Ainsi nous aurons la force et les moyens de poursuivre nos actions au service de toutes et tous.

Pour cela, nous vous rappelons que :

- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est à inclure dans vos frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois, jusqu'à 8 fois par chèque ou prélèvement automatique (dernier prélèvement en juin !).
- Vous pouvez adhérer en ligne en scannant ce QR CODE :

NOUVEAUTE ! désormais vous pouvez adhérer en ligne en plusieurs fois (8 max).

Si l'adhésion peut paraître importante, il faut savoir que pour un agrégé, classe exceptionnelle au septième échelon (cotisation à 389€ par an), cela ne revient qu'à 0,71€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises. Pour un PEPS au troisième échelon (cotisation à 165€) le montant n'est que de 0,30€.



Philippe COLLOT, responsable syndicalisation du SNEP

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX STAGIAIRES !

Cette année encore, l'académie de Nancy-Metz accueille de nombreux stagiaires, lauréats de concours ou étudiants alternants (EPR).

Nous avons pu rencontrer une trentaine d'entre eux lors de leur journée officielle d'accueil à la faculté de droit de Nancy le lundi 25 août. Les échanges ont été très sympathiques avec ces jeunes collègues, contents de se voir offrir stylo, porte-clés, autocollants SNEP en plus de l'habituel porte-documents contenant de précieuses informations pour leur début de carrière.

Nous les accompagnerons tout au long de l'année, notamment au moment des phases de mutations inter et intra-académiques et pour les aider à faire face aux éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Pour cela cette année, nous mettons en place un « parrainage » avec un.e militant.e académique qui sera leur référent.e pendant leur année de stage.

Nous leur souhaitons à tou.te.s bienvenue dans notre académie et une bonne année scolaire.

Laurence BAUDESSON et Laurent SIMONIN

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Philippe COLLOT 66 BD Victor HUGO 54510 Tomblaine

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement							
	Nom			Code établissement							
	Nom de naissance			Nom							
	Prénom			Adresse complète							
	Adresse complète										
	Mail			Echelon (ou groupe pour les retraités)							
	Téléphone fixe			Situation administrative (entourez si nécessaire)							
	Téléphone portable			TZR				Stagiaire sur 1 ^{er} poste.		Temps partiel : %	
				Disponibilité				Congès (parental...)			
								Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...								Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin			
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefpsu.fr/espace-membre/ .								J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au			
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefpsu.fr/espace-membre/ .								Date et signature			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026

Catégorie professionnelle	Catégorie/échelon											
	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
Prof EPS HCI (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCI - PCEA HCI	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CIEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Chargé d'Enseignement			128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	
Chargé d'Enseignement Hors Classe				190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €						
Catégorie / échelon	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé·e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
Agrégé·e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
Catégorie / échelon	1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11	
Agrégé·e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
CDI : Indice.	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €				
Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.												
Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €				
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe												
Maitre auxiliaire (MA)												
Contractuel·le (CDD)												
Etudiant·e contractuel·le alternant·e												
Congé de formation												
Abonnement Bulletin												
Non syndicables												
Institutions/Associations												
Etudiant·es STAPS												
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
CREDIT D'IMPÔT												
Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.												
Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.												
Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.												

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

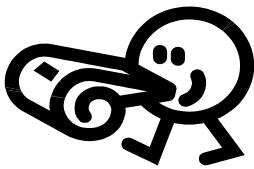
PRELEVEMENT MANDAT		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.									
		Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.									
Nom											
Prénom											
Adresse											
Compl. d'adresse											
CP - Ville											
Pays											
Code IBAN											
Code BIC											
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>		MERCI DE JOINDRE UN RIB									
NE RIEN INSCRIRE ICI <input type="checkbox"/>											
<p>2/ En ligne sur le site https://lesite.snefpsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/</p> <p>3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) <input type="text"/> (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)</p>											

CREDIT D'IMPÔT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Signature :



Des informations nous ont été communiquées par l'administration sur les modalités de mise en œuvre de la réforme relative aux conditions de rémunération des agents publics en congé de maladie ordinaire (CMO), dans la lettre d'information « En perspective » du 17 avril 2025.

Pour rappel, **l'indemnisation des agents publics en CMO passe de 100 % à 90 % de leur rémunération (traitement indiciaire, primes et indemnités) durant les trois premiers mois de leur congé. Ce que la FSU et le SNEP-FSU dénoncent.** Le premier jour de CMO demeure retenu au titre du jour de carence. Les neuf mois suivants du congé restent rémunérés à demi-traitement. Cette mesure s'applique aux CMO et aux renouvellements de CMO prenant effet à compter du 1er mars 2025. Il nous avait été précisé que l'impact financier de cette mesure interviendrait à partir de juillet 2025, et que les agents en CMO entre mars et juin 2025 verront leur situation régularisée sur la paie de juillet 2025.

Or, nous avons appris « qu'un incident technique survenu à la Direction Générale des Finances Publiques ayant empêché la mise en œuvre de cette mesure prévue à compter du mois de juillet 2025, son application sera effective sur la paye du mois en cours pour les nouveaux CMO à compter de la paye d'octobre 2025. Les CMO antérieurs au mois de septembre 2025 feront l'objet d'une régularisation sur la paye de novembre 2025 ». Il a été demandé aux services des académies d'être particulièrement attentifs à la situation des agents placés en CMO durant cette période transitoire. Si vous êtes impactés par cette nouvelle mesure, n'hésitez pas à nous contacter pour être accompagnés.

Laetitia SOBAC

GYMNASE SCORE : RESULTATS DE L'ENQUETE

Le Bureau Académique tenait à remercier les collègues qui ont rempli le questionnaire sur « le Gymnase Score »

Nous faisons le constat que **la situation des équipements sportifs dans notre académie est alarmante**. Manque d'équipements, budgets insuffisants et moyens de transport limités : ces carences empêchent les établissements scolaires d'offrir une EPS de qualité à leurs élèves.

Pour le SNEP-FSU, seul le développement de l'EPS, obligatoire et gratuite, peut lutter efficacement contre les inégalités d'accès au sport.

Atteindre cette ambition, impose à la Région / au Conseil Départemental de :

- Mettre en place un **plan d'urgence de rénovation et de modernisation des installations sportives** intra-muros existantes incluant des opérations de mutualisation.
- Réaliser un **plan pluriannuel de ratrappage de construction d'installations sportives** priorisant les lycées en déficit d'équipements, en lien avec les Conseils Départementaux, communes et com com.
- Réaliser un **plan d'investissement ambitieux de construction de piscines**.

De telles mesures permettraient aussi de répondre aux enjeux écologiques, énergétiques et économiques.

Pierre GOUDOT

LA RETRAITE PROGRESSIVE A PARTIR DE 60 ANS : C'EST POSSIBLE

Si le dispositif de « retraite progressive » était accordé à partir de deux ans avant l'âge légal du départ à la retraite, un nouveau dispositif est acté depuis juillet 2025.

En effet, à partir de septembre 2025, il est possible d'y accéder à partir de 60 ans.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter.

Martial NAGEL

STAGE AGIR

AMÉLIORER LA VIE AU SEIN
DE SON ÉTABLISSEMENT

LUNDI 13 OCTOBRE À METZ

Ces stages expliquent les mécanismes des dotations horaires (DGH) et financières (Budget, crédits Eps) afin d'agir localement + efficacement sur les conditions de travail (avec des cas concrets, kits d'actions, théâtre-forum...)



STAGE CORPO

BIEN VIVRE SON MÉTIER

MARDI 20 JANVIER À NANCY

Ce stage vise à aider les collègues à mieux connaître leurs droits : accès à la hors classe, à la classe exceptionnelle, cadre des RVC, principes des promotions...

STAGE PEDA

PARTAGER ET ENRICHIR SON MÉTIER

JEUDI 2 AVRIL LIEU À DEFINIR

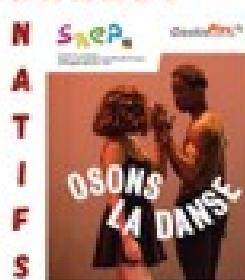
Les programmes disciplinaires sont un enjeu d'enracinement institutionnel

Les propositions alternatives du SNEP visent à réintroduire

- des éléments de culture en tant qu'éléments organisateurs de la discipline,
- des exigences identifiées,
- des repères nationaux par APSA pour l'équité des candidat-es et la cohérence de la discipline



NOUVEAUX PROGRAMMES





Un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques organisés en France et l'engouement qu'ils ont suscité, beaucoup de clubs sont fragilisés en cette rentrée 2025 : certains voient leur nombre d'adhérent.es diminuer, quand d'autres sont dans l'incapacité de répondre à la demande croissante d'inscriptions. Il faut dire que les clubs n'ont pas pu bénéficier de l'accompagnement des personnels J&S dans la proximité et dans la durée (qui leur aurait été utile), le ministère chargé des sports ayant poursuivi son approche par dispositifs, demandant aux associations de répondre à des appels à projets sur des publics éloignés de la pratique et/ou des thématiques particulières, le tout dans un contexte de baisse des crédits.

Il supprime son aide financière pass'sport (*) pour les jeunes de 6 à 13 ans, mais il subventionne les événements organisés lors de la fête du sport mi-septembre (qu'il présente comme une partie de l'héritage des jeux, alors qu'une telle fête existait déjà il y a 25 ans). Il communique sur l'ouverture de tous les équipements sportifs scolaires d'ici 2027, comme si ça ne se faisait pas déjà, là où les conditions le permettent. A quand de vraies mesures en faveur de la pratique sportive pour le plus grand nombre ?

Le SNEP-FSU se mobilise au quotidien pour que les promesses d'héritage des JOP soient tenues.

Gwénaëlle NATTER
Secrétaire nationale J&S du SNEP-FSU
Professeur de sport à la DRAJES Grand Est (Nancy)

(*) près de 50 000 lorrain.es de 6 à 18 ans avaient bénéficié d'une aide pass'sport de 50 € pour s'inscrire dans un club en 2024

ACTU CORPO

LE SNEP-FSU ET SES ÉLUS À VOS CÔTÉS



Avec les commissaires paritaires...

Malgré la suppression des CAPA (dûe à la Loi de la Fonction Publique), **les commissaires paritaires continuent à œuvrer dans l'intérêt des collègues**.

Lors du mouvement inter et intra, nous avons été à vos côtés lors de ces deux phases, avec toutes nos réunions en présentiel ou en visio (5), et nos permanences téléphoniques (10), que vous ayez été entrants, stagiaires ou déjà dans l'académie. Nous avons proposé des rendez-vous téléphoniques individuels pour nos collègues syndiqués, afin de les accompagner et les conseiller au mieux lors des phases de saisie des vœux. Nos élus SNEP-FSU ont informé en amont, et vérifié les dossiers de demande de mutation que les candidats au mouvement leur ont fait parvenir (plus d'une soixantaine de dossiers). Barème adéquat, optimisation de l'ordre des vœux, stratégie à définir, écueil à éviter... Puis les recours ou demandes de révision ont été étudiés après la publication des résultats. 4 recours (non favorables, pour barèmes insuffisants) et 2 demandes de révision d'affectation (acceptées pour une affectation à titre provisoire d'un an) en EPS ont été déposés auprès du rectorat et 3 élus paritaires FSU ont participé au groupe de travail le mercredi 16 juillet pour vérifier les mutations des collègues concernés, et faire éventuellement évoluer leur situation. **L'expertise des élus paritaires du SNEP restera toujours un atout pour les collègues**, même avec la disparition des CAPA et GT sur les mutations.

...tout au long de votre carrière.

La mise en œuvre du PPCR en 2017, et la suppression d'un certain nombre de CAPA (mais pas toutes !) ne doit pas faire oublier aux **collègues qu'ils doivent continuer à s'intéresser à leur carrière**. Au contraire, il est plus que jamais essentiel de s'informer et d'être accompagné, si besoin, pour ne pas rater une étape importante. Pour cela, **les commissaires paritaires peuvent vous aider** à préparer un rendez-vous de carrière, formuler un recours si vous contestez l'avis final, estimer la date de votre prochain changement d'échelon, compléter votre CV pour une promotion de grade ou de corps (Hors Classe, Classe Exceptionnelle ou Echelon Spécial, liste d'aptitude corps des agrégés...). N'hésitez pas à nous contacter : corpo-nancy@snepfusu.net

Laurence BAUDESSON et Laetitia SOBAC, élues paritaires FSU